

ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE A LA MISE A JOUR DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

L'amortissement est obligatoire en M57 (communes de plus de 3500 hts) pour toutes les immobilisations corporelles et incorporelles, sauf les Œuvres d'art, Terrains, les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation, les immobilisations remises en affectation ou à disposition, les agencements et aménagements de terrains (hors plantations) les bâtiments publics non productif de revenus)

Libellé des immobilisations	Natures	Durée d'amortissement
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES OU IMMOBILISATIONS CORPORELLES DONT LA VALEUR UNITAIRE EST INFERIEURE AU MONTANT DE 500 EUROS HT soit 600 EUROS TTC		1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	202	10
Frais d'études, de recherches et de développement	2031	5
Frais d'insertion non suivis de réalisation	2033	1
Subvention Equipement - biens mobiliers, matériel, études	204xx1	5
Subvention Equipement - bâtiments et installations	204xx2	30
Subvention Equipement - Projets infrastructures	204xx3	40
Attributions de compensation d'investissement	2046	15
Licence, brevets	2051	3
logiciels métiers	2051	5
Autres immobilisations incorporelles	208x	5
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains	211xx	NA
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121	20
Autres agencements et aménagements de terrains	2128	NA
Bâtiments publics	2131x	NA
Bâtiments privés - immeubles de rapports	21321	30
Bâtiments privés - autres bâtiments privés	21328	30
Installations générales, agencement et aménagements de constructions - bâtiments publics	21351	15
Installations générales, agencement et aménagements de constructions - bâtiments privés	21352	15
Autres constructions	2138	NA
Construction sur sol d'autrui	214x	NA
réseaux de voirie	2151	NA
Installations de voirie	2152	20
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Matériel roulant	21561	10
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - autres matériel	21568	15
Matériel et outillage technique scolaire	21572	15
Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	215731	10
Autre matériel et outillage de voirie	215738	15
Autre matériel technique	21578	15
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	15
Collections et œuvres d'art	216x	NA
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	20
Matériel de transports - véhicules légers	21828	10
Matériel de transport - Camions et véhicules industriels	21828	8
Matériel informatique scolaire	21831	3
Matériel informatique autres	21838	5
Matériel de bureau et mobilier scolaires	21841	15
Matériel de bureau et mobilier autres	21848	15
Matériel de téléphonie	2185	5
Cheptel	2186	12
Autres immobilisation corporelles - divers : petit électroménager	2188	1
Autres immobilisation corporelles - divers : matériel audio, vidéo, photo, gros électroménager	2188	5
Autres immobilisation corporelles - divers : aires de jeux, jeux enfants, matériels et éqpmts sportifs, instruments de musique, ...	2188	10
IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION		
Autres installations, matériel et outillage techniques	21758	10
SUBVENTIONS RECUES		
Subventions d'équipement qui financent, soit un équipement déterminé, soit un ensemble d'équipements, qui s'imputent aux comptes 131xx ou 132xx selon qu'elles sont ou non transférables	13xx	selon durée d'amortissement du bien amorti auquel la subvention est liée